Le Conseil de ce soir

Ce soir, à 9 heures, les ministres se sont réunis; M. Casimir Périer leur a fait connaître sa résolution de se retirer et a prié ses collègues de se rendre demain matin à l'Elysée, afin de remettre la démission collective du cabinet entre les mains du président de la République.

Il est probable que l'*Officiel* de demain matin ne contiendra aucune note relative à la crise.

La soirée politique

On ne s'occupe évidemment que de la crise. Les amis de M. Casimir Périer ne cachent pas que pour eux le coup part de l'Elysée et que le président du Conseil tombe victime des manœuvres de l'entourage de M. Carnot.

Le Cabinet tombe bien dans un vote de coalition, comme le soulignent complaisamment les officieux, et l'on faisait observer ce soir que c'est M. Casimir Périer qui a fait, au moment du rejet de l'ordre du jour pur et simple, signe de se retirer. Lui-même a pris M. Raynal par le bras.

Tout le Cabinet était à cent lieues de croire à une crise.

Paris, 22 mai. — M. Casimir Périer a continué à recevoir force visites jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

A l'Elysée aussi beaucoup de fidèles sont reçus et on ajoute que M. Raynal y a été vu vers onze heures.

La crise semble devoir être longue et difficile à dénouer. Les radicaux s'uniront certainement aux socialistes. Les pourparlers sont en bonne voie dans le but d'arriver à tout prix à obtenir un chef de Cabinet qui ne leur soit pas trop hostile. C'est naturellement une combinaison Bourgeois qui leur sourit le plus.

Paris, 22 mai. — Le bruit court que les ministres démissionnaires ont pris vis-à-vis du président du Conseil l'engagement de ne point faire partie de la prochaine combinaison.

Paris, 22 mai. — Parmi les noms que les journaux mettront en avant demain citons en dehors de M. Bourgeois, MM. Cavaignac, Loubet, Méline, Dupuy, et pour un portefeuille M. Peytral.

Les votes des ordres du jour

Voici les chiffres rectifiés des deux scrutins sur l'ordre du jour pur et simple repoussé et sur l'ordre du jour de Ramel.

Ordre du jour pur et simple :

Votants 468; Majorité absolue 235; pour 217; contre 251.

Ordre du jour de Ramel :

Votants 441; Majorité absolue 221; pour 250; contre 191.

Paris, 22 mai. — Voici comment se divisent les voix par groupements de parti sur le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

Ont voté pour : 20 conservateurs, 16 ralliés, 23 radicaux et 132 opportunistes.

Ont voté contre : 17 conservateurs, 11 ralliés, 121 radicaux, 60 opportunistes et 41 socialistes.

Se sont abstenus : 13 conservateurs, 9 ralliés, 41 opportunistes et 19 radicaux.

Parmi les députés qui ont voté pour, citons, à gauche, MM. Rouvier, Ribot, Flourens, Méline, Jules Roche; à droite, MM. d'Aillières, d'Aremberg, Denys Cochin.

Parmi ceux qui ont voté contre, à gauche : Bourgeois, Goblet, Lockroy, Perrier, Wilson, à droite : M. de Mun, de Ramel, Cazenove de Pradine.

Enfin, parmi les abstentions, Mgr d'Hulst, Cavaignac, Dupuy, de Vogüé, etc.

Les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais

Paris, 22 mai. — Voici en ce qui concerne les députés du Nord et du Pas-de-Calais le dépouillement du scrutin sur l'ordre du jour pur et simple

Ont voté pour : MM. Adam, Boudenoot, Henri Cochin, Fauten, Grau, Jonnart, Le Gavrian, Lover, Plichon, Ribot, Rose, Des Rotours, Taillandier.

Ne sont abstenus : Dégel, Michau, Sirot-Maliez.

Etaient en congé : Emile Dubois, Dusaussois.

Tous les autres ont voté contre le gouvernement.

LA CRISE ET LA PRESSE

Voici l'opinion des principaux journaux du matin sur le vote émis hier par la Chambre.

M. Francis Magnard écrit dans le *Figaro* :

« Le ministère, victorieux il y a trois jours, a succombé hier sous un incident inattendu et d'une médiocre importance. Jamais critique plus sanglante ne put être faite du régime parlementaire tel qu'il fonctionne, jamais n'a mieux été prouvée l'impossibilité de rien essayer, de rien tenter avec cette Chambre qui ne sait ce qu'elle veut, mais qu'affole avant tout le désir passionné de flatter le bas socialisme. »

De M. Sigismond Lacroix dans le *Radical* :

« L'autorité personnelle de M. Casimir Périer a pu contrebalancer, pendant quelque temps, les mécontentements produits par la conduite de ses collègues; le jour où cette autorité a fait défaut, sur une question incidente, on s'est rattrapé, et la culbute est arrivée. »

De la *Libre Parole* :

« C'est bien sincèrement que nous féliciterons aujourd'hui la Chambre, et en particulier la Droite. C'est la seule bonne besogne qu'elle ait faite depuis huit mois. Elle mérite un bon point. Nous le lui donnons. »

De M. Fernand Xau dans le *Journal* :

« C'en est fait du ministère Casimir Périer. Aussi bien, convient-il de constater que cette chute ne diminue pas l'ancien président du conseil.

» Il ne s'est, en rien, mêlé au débat définitif — et de son passage aux affaires, il résulte que, seul, il a donné la preuve d'un homme d'Etat dans la plus haute acception du terme. »

Du *Journal des Débats* :

« Le cabinet de M. Casimir Périer a eu l'honneur de tomber en combattant le parti socialiste et les menées révolutionnaires.

» Ses derniers actes, ses dernières paroles auront été pour défendre l'ordre public. Il aura eu jusqu'au bout le sentiment le plus élevé de sa tâche. Il a voulu être un gouvernement et il l'a été. »

De M. Cornély, dans le *Gaulois* :

« Si jamais cabinet parut solide, au lendemain de l'interpellation sur la circulaire du nonce, qui avait permis à M. Casimir Périer de marcher sur ses adversaires déclarés ou hypocrites et de les battre, ce fut bien celui qui vient de tomber.

» Les optimistes le croyaient destiné à rester au pouvoir tant que la Chambre actuelle durerait. Les fleuretistes répondaient : « Attendez. Le cabinet tombera au moment où on y pensera le moins, sur une question insignifiante. »

» C'est ce qui est arrivé. »

Du *Petit Parisien* :

« Le vote d'hier est la date de la chute ; mais le motif tient à une cause plus importante que le sujet spécial en discussion.

» Il ne saurait être mis en doute que, dans le ministère, on constatait certaines tendances de concessions aux hommes et aux choses de droite.

» Malgré les déclarations du président du conseil, chacun se rendait compte qu'il s'était opéré un changement de front et que l'on faisait une large part aux anciens adversaires, de tout ce que la République a accompli et voulu depuis vingt ans, sinon aux anciens ennemis de la République elle-même.

» Cela, le pays ne le veut point, et les députés ont voté à son vœu en ne permettant pas d'aiguiller à droite. »

De l'*Estafette* :

« On a revu, d'une façon tout à fait inattendue, la coalition de la faction révolutionnaire des partis extrêmes et de la droite monarchique, prête à tout pour jeter bas un cabinet qui voulait et qui savait gouverner. »

La *Petite République* enregistre le vote d'hier comme une victoire socialiste.

De M. Paul de Cassagnac dans l'*Autorité* :

« C'est une chute absurde, j'oserai dire bête.

» M. Casimir Périer, qui avait montré de réelles qualités de gouvernement, méritait mieux que cela. »

De la *Justice* :

« Le ministère Casimir Périer a succombé hier.

» En réalité, il était frappé à mort depuis jeudi dernier, depuis le jour où il avait remporté sa plus brillante, sinon sa plus solide victoire républicaine.

« Ce jour-là, il avait débarqué la droite. Or, la droite, comme le lui rappelait il y a quelque temps M. d'Hulst, le tenait dans sa main depuis le premier jour où il se présenta au Palais-Bourbon. »

De M. Yves Guyot dans le *Siècle* :

« Les socialistes ont remporté une victoire décisive: ils peuvent entier la voix. Ils peuvent faire la roue. Ils peuvent s'enorgueillir. Ils triomphent. »

De la *Lanterne* :

« Pour l'appeler de son véritable nom, c'est une fuite.

» M. Casimir Périer quitte le pouvoir volontairement en apparence, juste à temps pour que ce ne soit pas le pouvoir qui le quitte.

» Il a l'air de manquer à une majorité qui ne s'est pas prononcée contre lui ; en réalité, il prend les devants pour s'éviter à lui-même le désagrément de voir la majorité lui faire défaut.

» Il tombe de lui-même pour ne pas être renversé; il se suicide pour ne pas être exécuté ».

De M. Henri Rochefort dans l'*Intransigeant* :

« L'exécution du ministère a suivi de près celle d'Emile Henry.

» Les anarchistes de gouvernement qui arrêtaient en masse sont allés rejoindre celui qui frappait dans le tas.

» Mais, par une ironie presque ibsénienne, ces ministres qui mataient la question sociale, ont été renversés sur l'interpellation d'un socialiste, à propos d'une discussion sur un fait confinant au socialisme. »

De M. Edouard Magnier dans l'*Evènement* :

« Voici de l'imprévu : le ministère est par terre. Il est tombé sur une question d'ordre secondaire en apparence, mais, en réalité, sur une dissidence capitale. »

Situation météorologique. — Roubaix, 23 mai. — Hauteur barométrique 764 Température

A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro

A une heure du soir 12 degrés au-dessus de zéro

A cinq heures du soir 11 degrés au-dessus de zéro

UN ATTENTAT

CONTRE

L'ABBÉ GARNIER

Paris, 22 mai. — Une tentative criminelle, heureusement avortée, et dont on ignore l'auteur, vient d'être commise contre M. l'abbé Garnier, fondateur et directeur du journal le *Peuple français*. Voici dans quelles circonstances :

Une bombe qui a été découverte à temps et qui n'a pas fait explosion a été déposée chez lui. L'abbé Garnier habite, 17, avenue Niel, près de l'Etoile, et il occupe un appartement au premier étage, au-dessus de l'entresol.

Hier soir, à 8 heures 10 minutes, le concierge était monté dans un des escaliers de la maison — il y en a trois — pour allumer le gaz; il aperçut un individu qui gravissait un escalier.

Il redescendit pour demander à l'inconnu : « Où allez-vous ? »

— Je vais chez l'abbé Garnier, répondit l'homme, qui continua à monter assez précipitamment sans s'arrêter.

Il était vêtu d'un long pardessus et semblait porter quelque chose de lourd. Le concierge ne s'en occupa plus dès lors, il s'en retourna allumer son gaz tranquillement.

Mais, au bout de quelques minutes, il entendit sa femme qui l'appelait à grands cris, il redescendit pour s'enquérir de ce qu'il y avait. « Il y a le feu, lui dit-elle avec terreur, devant la porte de l'abbé Garnier. »

Le concierge monta en toute hâte pour voir. Il y avait, en effet, à la porte de l'ecclésiastique un paquet qui brûlait en dégageant une forte odeur de poudre.

En voulant l'éteindre, le concierge fut même assez grièvement brûlé aux mains.

Ce paquet ficelé et enveloppé dans un papier jaunâtre, de chaque côté était une mèche dont une seule avait été allumée.

Le concierge, prenant bravement le paquet qui était d'un poids d'environ six livres, le descendit avec précaution dans la cour où il l'aspergea abondamment d'eau.

A ce moment, le frère de l'abbé Garnier sortait. Il alla, accompagné du concierge, faire sa déposition au commissariat de police.

Le commissaire de police du quartier vint sur les lieux. Il fit transporter l'engin au laboratoire municipal; il y a été examiné ce matin par M. Girard. Celui-ci a constaté que la bombe consistait en un bidon de pétrole « orifiamme. »

Le bidon renfermait une certaine quantité de poudre. On n'a pu encore, tellement elle a été inondée d'eau, établir si c'est de la poudre verte ou simplement de la poudre de chasse, des platras et de la ferraille.

De l'avis de M. Girard, cet engin était mal fait, conditionné d'une façon défectueuse : mais n'empêche qu'il aurait pu, s'il avait fait explosion, causer d'assez importants dégâts.

On n'a jusqu'ici aucun indice sur l'auteur de cette tentative. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a environ cinq semaines, un individu était venu au n° 17 de l'avenue Niel demander des renseignements sur la disposition de l'appartement de l'abbé Garnier.

Le concierge refusa de répondre à cet individu d'assez mauvaise mine qu'il envoya promener; il remarqua seulement qu'il avait sur la tête un capuchon de caoutchouc, et il n'a pu donner de lui un signalement bien exact.

Ce singulier visiteur est-il le même qui est venu déposer la bombe hier soir ? On l'ignore. Des investigations sont faites par les agents des brigades de recherches.

***

Paris, 22 mai. — M. Léon Garnier a fait à l'un de nos confrères le récit suivant :

« Mon frère, l'abbé Garnier, était absent; il est rentré à minuit. Il donnait à Montmartre à la Maison du Peuple français, qu'il a fondée, ses conférences quotidiennes.

» Je lui ai appris l'attentat. Mon frère ni moi ne soupçonnons personne. Toutefois, ma pensée est que l'attentat qui a si miraculeusement avorté, n'est pas l'œuvre des anarchistes.

» Nous avons reçu deux lettres de menaces, l'une qui date d'un an déjà, l'autre du mois dernier. Elles n'étaient pas autographes. Les mots en était formés avec des lettres coupées dans les journaux et la suscription elle-même était du même procédé. Il y était dit que nous sauterions bientôt, que nous étions des calotins, etc., etc.

» Mon frère et moi n'en avions tenu aucun compte, mais après l'évènement d'hier nous les avons remises entre les mains de la police.

» J'ai dit que nous ne soupçonnions personne mais le coup aurait bien pu être tenté par les gens qui ne partagent pas nos opinions, que nous gênons dans leur exploitation chontée des foules, que notre propagande exaspère.

» Débarrassés de nous, ils n'auraient plus d'obstacles à leurs ambitions.

» La haine politique est bien capable de suggérer les plus criminels projets. »

Paris, 22 mai. — D'après les constatations de M. Girard, la mèche traversait l'engin de part en part. Les tubes de plomb qui étaient remplis de poudre de chasse traversaient également le bidon.

La préfecture a reçu ce matin la déposition de l'abbé Garnier.

Un journal dit apprendre au dernier moment que la police est sur la trace de l'auteur de cet attentat.

Des recherches actives seraient faites à Montmartre où paraît-il, l'abbé Garnier se serait fait de nombreux ennemis.

La police serait tentée de croire qu'il s'agit d'une vengeance électorale.

Paris, 22 mai. — L'abbé Garnier termine ainsi son article dans le *Peuple Français* de demain :

« Nous avons laissé le mal s'enraciner trop profondément, pour qu'il soit possible de le faire disparaître sans secousse.

» Je suis à la pire place et j'y reste, mais je n'y suis pas seul; tous les cœurs vraiment chrétiens et français voudront y être avec moi.

» L'union se fera-t-elle aussi solide et aussi durable entre tous ceux qui doivent former l'armée de Dieu ? »

LA NATIONALISATION DES MINES

Paris, 22 mai. — MM. Jaurès, Jules Guesde, Millerand, Vaillant, etc., viennent de déposer une proposition de loi ayant pour objet de restituer à la nation et aux travailleurs la propriété des mines. Voici le texte de cette proposition :

Article 1er. — Les mines sont dès le 1er janvier 1895 à la disposition de la nation.

Art. 2. — Les porteurs d'actions ou d'obligations qui justifieront qu'ils possédaient leurs titres au moment du dépôt de la présente proposition et qui justifieront, en outre, que leur revenu total annuel n'excède pas 2.000 francs, recevront en titres de rente une valeur égale à la valeur de leurs titres calculée sur le cours moyen des cinq dernières années.

Art. 3. — Les mines, une fois nationalisées, seront administrées par un conseil supérieur central composé :

1° Pour un tiers de délégués élus des travailleurs de la mine, ingénieurs, comptables, ouvriers ;

2° Pour un tiers, de délégués élus des syndicats ouvriers et paysans ;

3° Pour un tiers, de représentants de l'Etat.

Art. 4. — Chaque région minière sera administrée sous le contrôle et l'autorité du conseil central par un conseil régional composé exclusivement des travailleurs de la mine élus.

Art. 5. — Le produit brut sera consacré :

1° A assurer aux travailleurs de la mine un salaire au moins égal à celui qu'ils reçoivent actuellement.

2° A constituer un fonds spécial destiné à assurer le renouvellement de l'outillage, le progrès de la production et le développement de l'industrie minière;

3° A constituer aux travailleurs de la mine une pension de retraite, des indemnités en cas d'accidents, des secours en cas de maladie;

4° A constituer pour les travailleurs des autres industries et pour les ouvriers agricoles un fonds annuel destiné à parer aux périodes de chômage;

5° A répartir entre tous les travailleurs de la mine un complément de rémunération.

Après avoir exposé des motifs, les auteurs de la proposition en déclarent qu'ils poursuivent l'expropriation de la mine au détriment du capitalisme, de ce qu'ils appellent le « capital improductif ». On a vu, en effet, qu'ils font grâce au capital quand celui-ci ne produit pas un revenu supérieur à 2.000 francs.

Cette expropriation — poursuivie par eux comme simplement la fin d'une spoliation (*sic*). Les lois de cession ou de monopole votées depuis cent ans soit pour les mines, soit pour les chemins de fer, soit pour pour la banque, ne sont que des traités de spoliation et de démembrement imposés à la nation vaincue par une oligarchie victorieuse, etc.

« Le reste du raisonnement n'est pas moins curieux. « Aujourd'hui, le capital a fait son temps. S'il a rendu des services, il ne peut plus en rendre ; donc plus de capital. » Tout cela pour arriver à cette conclusion « que les actionnaires et obligataires n'ont droit à aucune indemnité ».

Les auteurs de la proposition déclarent, en outre, que ce n'est là qu'un commencement ; ce qu'ils demandent aujourd'hui pour les mines, ils le demanderont en temps opportun pour les chemins de fer, la banque.

Quant à la nouvelle organisation qu'ils présentent, elle n'est pas encore l'expression exacte de leur système. Ils ont pu tenir compte, en effet, de l'état actuel de la société.

A noter enfin l'aveu suivant :

« Nous ne voulons pas substituer à la propriété capitaliste la propriété corporative qui susciterait entre les diverses catégories des travailleurs des rivalités et des haines. La mine aux mineurs pourrait devenir aisément la source de nouveaux privilèges et de nouveaux abus! »

On voit par là quelle foi les collectivistes eux mêmes ajoutent à l'avenir de leurs utopies !

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

EN BELGIQUE

M. Janson a prononcé, mardi, à la Chambre belge, un fort beau et fort éloquent discours en faveur de la représentation proportionnelle — ce principe si juste qui devrait être admis dans tous les pays de suffrage universel, en même temps que le vote plural et le vote obligatoire.

« Sans doute, a dit l'orateur radical socialiste, il faut que la majorité gouverne, mais il faut que la minorité parle. Or, pour lui permettre de parler, le système actuel n'est qu'un système bâtard de circonscription de hasard qu'on ne peut justifier.

» Qu'on me dise pourquoi un socialiste, un catholique, un libéral seraient condamnés à perpétuité — dans certains arrondissements où la lutte est impossible — à être représentés par des mandataires dont ils ne veulent pas? et ce serait dans ces conditions que ces citoyens — le vote devenant obligatoire — se verraient condamnés pour n'avoir plus voulu émettre de votes inutiles! (Très bien! sur divers bancs à gauche.)

» Quand des électeurs auront ainsi été battus sans cesse, le juge de paix refusera de les punir pour ne plus avoir pris part aux élections.

» Niera-t-on que la représentation proportionnelle est un pas vers l'égalité de la justice?

» Actuellement, dans tel arrondissement, tout espoir est interdit à un parti d'avoir jamais des élus, et on s'en plaint avec raison. On a préconisé la séparation des villes et des campagnes et M. Beernaert s'y est opposé avec raison. Je ne veux pas davantage de cette séparation, et je considérerais comme une monstruosité de créer une classe de citoyens qui seraient les parias du scrutin.

» Or, je ne veux de parias dans aucun rang ; je veux la justice, et c'est ce que réalise la représentation proportionnelle.

» Tel que vous voulez le pratiquer, le suffrage universel n'est qu'un mensonge !

» En résumé, la représentation proportionnelle c'est le droit pour la majorité de gouverner et la nécessité pour celle-ci de délibérer avec la minorité. Son principe est justifié. Rien de plus simple qu'une proportion, et on ne fera croire à personne que l'électeur soit assez bête pour ne pas le comprendre. »

Il est assez curieux d'entendre un homme politique radical-socialiste comme M. Janson, répéter ce mot de Pie IX : « Le suffrage universel tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est un mensonge! »

Il faut certes le suffrage universel aux nations démocratiques modernes, mais pour qu'il soit équitable, pour qu'il cesse d'être un « mensonge », on doit y joindre le vote plural (double suffrage pour les pères de famille) le vote obligatoire pour tous et la représentation proportionnelle dans les Chambres et dans toutes les assemblées publiques des divers partis en lutte, chacun d'eux au prorata des suffrages obtenus par ses candidats.

C'est ce que veulent, à droite et à gauche, beaucoup de citoyens belges; c'est ce que veut l'éminent M. Beernaert.

Le *Bien Public* de Gand, montrait hier encore quel grand intérêt a le parti catholique belge à l'adoption de la représentation proportionnelle :

« La diffusion de l'idée proportionnaliste ne résulte pas d'un emballement irraisonné. Elle provient d'une adhésion de l'esprit, du moins chez la plupart. C'est le calme bon sens politique et le sentiment de la plus élémentaire équité qui se sont chargés de la propagande. Voilà pourquoi l'on ne songe ni aux manifestations de grande voirie, ni à la grève générale, ni aux autres instruments de l'outillage révolutionnaire pour assurer la victoire de ce principe.

» Reste à voir si la passion n'intervendra pas quelque jour pour arracher par la force ce que l'on n'a pas obtenu à l'aide des raisonnements pacifiques. Nous serons fixés sur ce point, dès les élections prochaines.

» Supposons, comme d'aucuns le prétendent, que ces élections soient extrêmement favorables au parti catholique et que nous l'emportions par exemple, à plusieurs milliers de voix, non plus seulement à Gand et à Anvers mais même à Bruxelles, à Tournai, à Liége, etc. Grâce au suffrage plural et au système majoritaire, il n'y aurait plus au Parlement que deux ou trois libéraux.

» Un journal antiproportionnaliste reconnaissait tout récemment qu'une victoire aussi complète créerait un immense danger pour la paix publique.

» Si cela est vrai, nous nous trouvons donc dans l'alternative ou de souhaiter d'être battus à Bruxelles et à Liége, ou de nous exposer à une situation révolutionnaire.

» En tous cas, il est bien certain que les libéraux et les socialistes ne se résigneront pas facilement à être exclus de toute représentation. Ils sont minorité, nous le voulons bien; mais cette minorité n'est pas dépourvue d'importance, et elle est prépondérante dans les grandes villes, propices à l'agitation populaire.

» L'écrasement absolu, s'il correspondait à une désertion générale des électeurs, matérait cette minorité : mais s'il ne s'appuie que sur une fiction légale, attribuant tous les sièges à la majorité, cet écrasement doit exaspérer les vaincus et provoquer des troubles.

» Aveugles ceux qui ne voient et ne comprennent pas cela !

» Il ne nous semble pas difficile de prédire ce qui arrivera si notre hypothèse se réalise.

» Tout d'abord, les partis d'opposition se hâteront d'attribuer leur défaite au régime électoral. Ils attaqueront le système majoritaire et la pluralité des suffrages. Si même, contre toute apparence, ils renoncent à fomenter le désordre dans les centres populeux où ils ont le nombre avec eux, ils se mettront immédiatement à battre en brèche l'article 47 de la Constitution, prétendant qu'ils sont dupes et victimes du vote plural.

» A ceux que pareille situation n'émeut pas, nous rappellerons le passé, un passé de fraîche date. Le cens est tombé, bien que ceux qui en réclamaient l'abolition ne fussent pas électeurs. Nul n'a osé le défendre devant le corps électoral *censitaire*, en 1892. Ne lâchera-t-on pas avec la même désinvolture le suffrage plural, dans un avenir peut-être prochain ?

» N'oublions pas, en effet, que les citoyens au profit desquels on demandera l'égalité du vote, seront, cette fois, électeurs. Bien plus, les électeurs à vote unique formeront la masse du corps électoral. Le jour où on leur dira : « Envoyez aux Chambres des mandataires qui suppriment la pluralité, » — croit-on que les électeurs à vote unique répondront : « Non! nous ne voulons pas de l'égalité à notre profit? Nous continuerons à élire des députés qui soulèvent et maintiennent la pluralité? »

» Certes, les catholiques convaincus voteront, malgré leur intérêt politique, pour des candidats catholiques ; mais n'est-il pas souverainement dangereux de placer les masses entre leur devoir et ce qu'elles croient être leur intérêt politique ? Et ne risque-t-on pas ainsi de pousser dans les bras de l'opposition, des légions immenses que nous pourrions garder avec nous ? C'est peut-être bien là le raisonnement que feront beaucoup de candidats catholiques, et ils préféreront abandonner le vote plural plutôt que d'être abandonnés par les électeurs à vote unique.

» Si la représentation proportionnelle n'est pas introduite dans notre droit public, le suffrage plural deviendra le bouc émissaire des groupes d'opposition qui s'y étaient ralliés. Ils seraient bien naïfs de rester fidèles à un régime qui les sacrifie plus complètement que le cens. Et nous serions bien naïfs, de notre côté, si nous espérions maintenir le système plural, malgré les partis qui ont voté cette réforme et malgré la multitude des électeurs à une voix. Heureux si la révision nouvelle s'accomplit sans plus de grabuge que la première ! Heureux si nous ne nous aliénons pas définitivement une foule d'électeurs à une voix, à qui nos adversaires promettront l'égalité du vote !

» Avec la proportionnelle, au contraire, tous les partis seront représentés avec d'autant plus d'exactitude que la proportion sera plus intégralement appliquée. Ils n'auront plus qu'un intérêt très secondaire à bouleverser le système plural. La question électorale sera, dès lors, pour de nombreuses années, ramenée au dernier rang des préoccupations publiques, et nous pourrons enfin vaquer à l'expédition de l'importante besogne qui s'accumule sur le chantier législatif.

» Du même coup, nous atténuerons l'intensité des querelles de parti, chose importante pour le parti qui est la majorité; nous aurons supprimé une cause de divisions intestines, et nous aurons donné au parti catholique le prestige et le mérite d'avoir fait triompher une grande innovation juste, applaudie dans les camps, acclamée par toutes les classes, par l'élite de ce qui pense et par la multitude de ceux qui se livrent au labeur de leurs mains.

» Les conséquences de cette réforme sont trop considérables pour qu'elles ne puissent pas être envisagées aux élections prochaines. Que nous le voulions ou non, cette question sera posée au corps électoral, et tranchée par lui. C'est l'inévitable. Préparons-nous y, car le problème, s'il n'est résolu par nous, sera résolu, un jour, malgré nous et contre nous. »

Si les conservateurs et les catholiques français qui possédaient la majorité en 1871, avaient eu la prévoyance et la vigueur de conception des catholiques belges, ils auraient, en acceptant franchement la République doté notre pays du vote plural, du vote public, [illegible] suffrage des pères de famille obligatoire, du double [illegible] et de la représentation proportionnelle.

Nous n'en serions pas où nous en sommes.

LE COUP D'ÉTAT SERBE

Belgrade, 22 mai. — La proclamation du roi abrogeant la Constitution de 1888 a été affichée hier lundi dans tout le royaume. Dans cette proclamation, le roi Alexandre fait valoir ses efforts incessants en faveur du maintien de l'ordre et de la paix dans sa chère Serbie.

Il rappelle qu'il est du devoir de tous les citoyens et en particulier des fonctionnaires et des corps constitués de lui prêter leur concours dans l'accomplissement de sa tâche.

Le souverain explique que sa mission lui avait été rendue pénible par les nombreuses lois votées pendant sa minorité. Ces lois, contraires à la Constitution, ont perdu toute importance.

Pour remédier à cette situation, le roi recherche une entente avec la nation. Quand les passions seront calmées, que l'ordre et la paix seront consolidés, le roi veut, d'accord avec la nation, élaborer une nouvelle Constitution basée sur l'expérience qui aura été acquise.

Quant à présent la Constitution de 1888 est abrogée dans toutes ses dispositions et remplacée provisoirement à partir d'aujourd'hui par la Constitution de 1869 qui est intégralement remise en vigueur.

Cette proclamation du souverain ainsi que les mesures prises par le conseil des ministres ont causé une vive agitation dans les cercles radicaux. Il est difficile encore d'indiquer des maintenant comment l'acte du souverain a été accueilli en province. Ce qu'il y a de certain c'est que, jusqu'à présent, la tranquillité règne partout.

Les ministres poursuivent avec la plus grande énergie les mesures d'épuration commencées hier. Le maire de Belgrade a été révoqué aujourd'hui et remplacé par l'ancien ministre Michel Bogitchevitch.

On prétend qu'hier soir, en apprenant les graves mesures que le souverain allait prendre, les chefs du parti radical ont fait dire au roi qu'ils étaient disposés à reconnaître l'ukase contesté et à donner des gages de fidélité. Ils sollicitaient en même temps une audience. Mais le roi a repoussé leurs avances et a passé outre.

Belgrade, 22 mai. — Le bruit court que M. Avakoumovitch, l'ancien chef du cabinet libéral, va être nommé ministre de Serbie à Paris, en remplacement du colonel Franassovitch.

La situation ne s'est pas modifiée. Le calme continue à régner partout. La population de Belgrade ne paraît pas trop mécontente du coup d'Etat qui s'est produit. En tout cas, le roi, qui est sorti en voiture pour faire sa promenade habituelle, a été plusieurs fois acclamé.

Le président du conseil des ministres a également affirmé que le roi Alexandre a reçu de tous les points du royaume de nombreux télégrammes le félicitant de l'initiative qu'il avait prise.

Londres, 22 mai. — Du *Times* de ce matin :

« La conduite personnelle du roi Milan peut être critiquée, mais il a du moins le sens du gouvernement qui manque complètement aux Serbes.

» La crise serbe est jusqu'ici purement locale, mais elle pourrait bien rouvrir la question d'Orient. »

Paris, 22 mai. — Le bruit court qu'on a reçu ce soir au ministère des affaires étrangères de graves nouvelles de Serbie.

Le contenu des dépêches est tenu secret. On croit qu'il s'agit d'un soulèvement général.

LA COLONIE DE VICTORIA EN 1893

M. J. Renard, consul général de Belgique à Melbourne, rappelle que l'année 1893 sera l'une des plus mémorables dans l'histoire des colonies australiennes et certainement l'une des plus remarquables que la colonie de Victoria ait traversée depuis sa fondation. C'est pendant son cours qu'on a ressenti le plus durement les conséquences de la crise financière qu'avaient provoqué le *boom* dans les immeubles et les terrains, et, en général, la spéculation née de l'abondance des capitaux mis à la disposition des colonies australiennes.

Ce sont naturellement les importations qui ont reçu le premier choc. L'ère des grandes transactions est passée. Outre cela les marchés étaient encombrés de marchandises de toute espèce et surtout de matériaux de construction. Aussi le commerce a-t-il été pendant quelque temps paralysé entièrement et les relations avec la Belgique ont souffert par l'arrêt complet survenu dans l'importation du fer, du ciment, du marbre, du verre à vitre et des glaces pour vitrages et miroiteries. Depuis lors, les affaires ont repris leur cours, mais dans des proportions moindres.

Les importations des neuf premiers mois de 1893 se sont montées à liv. st. 6,851,830 contre 10,280,706 en 1892, et les exportations pour la même période ont été, en 1893, de liv. st. 4,775,235, contre 5,896,905 liv. st. en 1892 et 7,259,350 liv. st. en 1891.

Le gouvernement, ne pouvant plus emprunter comme par le passé et voyant ses revenus diminuer sensiblement, a été obligé de démissionner un grand nombre de ses employés et de faire arrêter tous les travaux publics.

Un grand nombre de familles étant ainsi privées de ressources, le gouvernement colonial les encouragea à s'établir dans l'intérieur en leur faisant des concessions de terres et même en accordant des subsides pour l'enseignement.

Peu à peu les affaires ont alors pu reprendre leur cours normal, et on peut espérer que le plus mauvais moment est passé. Toutefois il ne faut pas se bercer d'illusions. Le bas prix des céréales laisse au fermier à peine de quoi subsister; il n'y a donc pas d'accumulation de profits.

Les efforts du consul de Belgique pour obtenir une participation des négociants et industriels victoriens à l'Exposition d'Anvers ont été infructueux à cause de l'état des affaires de la colonie, qui pour s'être amélioré dans ces derniers temps est encore loin d'être redevenu favorable au point que les gens se décident à prendre part à une exhibition lointaine et partant très coûteuse.

La production du beurre a fait de très grands progrès grâce aux machines perfectionnées mises en œuvre dans les « crémeries. » L'industrie de la viande congelée prend également un grand développement. Des navires emportent jusqu'à 50,000 carcasses de moutons à chaque voyage.

Pour ce qui est des laines, le consul constate que, par suite de la crise commerciale, du tarif douanier défavorable et de la diminution des importations, les relations directes avec Anvers ont beaucoup souffert.

SÉNAT

Séance du mardi 22 mai

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 3 h. 05.

La révision des règlements universitaires

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Combes sur la révision nécessaire des règlements universitaires et administratifs qui ferment à l'enseignement secondaire moderne certaines carrières libérales ou publiques, notamment la médecine.

M. Combes défend sa proposition de loi.

M. Spuller repousse le projet.

Après une réplique de M. Combes, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée à 5 heures 1/2. Séance jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

Arrestations importantes d'anarchistes à Paris

Paris, 22 mai. — Le dépouillement des papiers découverts chez l'anarchiste arrêté hier soir à Paris, a confirmé les premières prévisions et jeté un jour particulier sur l'organisation anarchiste.

Une deuxième arrestation a été opérée se rattachant à la première.

Nous croyons savoir que l'anarchiste arrêté hier est Henri Gausse, ancien secrétaire de la rédaction de la *Revue Libertaire*.

Une fête sanglante dans un village allemand

Oldenbourg, 22 mai. — La fête patronale du village de Schnetzen, près d'Oldenbourg, s'est terminée d'une manière particulièrement tragique.

Plusieurs jeunes gens s'étant pris de querelle à cause d'une jeune fille, un gendarme, qui était présent, intervint. Immédiatement, tous les combattants se tournèrent contre lui. Plusieurs d'entre eux cherchant à s'emparer de son fusil, le gendarme déchargea son arme et le coup en était si malheureusement dirigé qu'il tua simultanément une jeune fille et un jeune homme qui étaient en train de danser.

Là-dessus, tous les hommes présents se ruèrent sur le gendarme. Mais celui-ci, prévoyant sans doute qu'on ne lui ferait pas grâce, se défendit avec le courage du désespoir. Il put tirer encore trois coups de fusil et chacun de ses coups tuait un de ses agresseurs.

Finalement, le gendarme succomba et fut achevé à coups de bâtons et à coups de botte, de sorte que, quand les autorités arrivèrent sur les lieux, elles se trouvèrent en présence de six cadavres.

Au conseil des ministres

Paris, 22 mai. — Le conseil s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Le conseil a délibéré sur les nouvelles questions ou interpellations annoncées :

Celle de M. Salis, à propos des congés sollicités par quelques employés de chemins de fer en vue de la réunion organisée par un des syndicats des employés et ouvriers de chemins de fer.

Celle de M. Pelletan sur la garantie d'intérêt.

L'AMNISTIE

Le conseil a été avisé de l'intention de M. Dejeante de déposer une proposition d'amnistie.

Le gouvernement repoussera cette proposition.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le conseil a poursuivi l'examen des demandes de crédits supplémentaires en vue de les limiter au strict nécessaire.

LES MÉLASSES ET LES RAISINS SECS

Il a arrêté le sens des observations qui seront présentées aujourd'hui par les ministres compétents devant la commission des douanes au sujet des mélasses et des raisins secs.

Manœuvres de garnison dans l'Est

Belfort, 22 mai. — Les troupes des garnisons de Belfort, de Montbéliard et d'Héricourt, sous le commandement des généraux Zœgger, Jeanneroed et Langlois, sont partis ce matin pour faire des manœuvres d'une durée de trois jours.

Ces manœuvres auront lieu dans la partie du territoire de Belfort comprise entre les frontières suisse et alsacienne.

Le thème des opérations suppose une colonne ennemie venant de la direction de Mulhouse et cherchant à attaquer la place de Belfort qui envoie des troupes de sortie pour la repousser.

Les mesures internationales de répression

Londres, 22 mai. — On mande de Philadelphie au *Times* que le gouvernement des Etats-Unis a déclaré qu'il consultera à un échange international d'informations sur le mouvement socialiste.

Les journalistes en Russie

Saint-Pétersbourg, 22 mai. — Le gouvernement russe vient de décider que les représentants de la presse auront le libre parcours sur les lignes de l'Etat ainsi que sur les lignes privées, chaque fois qu'à l'occasion d'un événement politique ou social important il y aura lieu de leur faciliter l'accomplissement de leur devoir professionnel.

Les sans travail aux Etats-Unis

Washington, 22 mai. — Coxey et son lieutenant, les chefs de la manifestation des sans travail du 1er mai, ont été condamnés à vingt jours de prison pour avoir arboré des bannières dans les jardins du Capitole. En outre, Coxey et Brown devront payer 75 dollars d'amende ou bien faire dix jours de prison pour avoir pénétré sur les pelouses.

Les inondations en Pensylvanie

New-York, 22 mai. — Les nouvelles des désastres causés par les inondations en Pensylvanie continuent à arriver